

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace Moselle :
Installation du nouveau conseil d'administration de la Carsat
- Alain Monpeurt réélu à la présidence de la Carsat Alsace-Moselle -

Ce mercredi 2 mars, Patrice Beaumont, chef d'antenne de la Mission Nationale de Conseil et d'audit (MNC) des organismes de Sécurité sociale, antenne de Nancy, a procédé à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de la Carsat Alsace-Moselle.

M. Beaumont a remercié les membres du précédent conseil d'administration pour le travail accompli, en y associant l'équipe de direction et l'ensemble du personnel de la Carsat.



Alain Monpeurt, Président de la Carsat

Est réélu à la présidence du Conseil d'Administration **Alain Monpeurt** (CFE-CGC).
1ère Vice-Présidente Pascale Humbert (CPME).
2ème Vice-Présidente Clarence Thomassin (CFTC).
3ème Vice-Présidente Séverine Stano (U2P).

A l'occasion de sa réélection, le président Monpeurt a déclaré *"nous avons collectivement traversé deux années compliquées suite à la crise sanitaire, tant pour les missions de la Carsat qu'en matière de gouvernance. Je profite de ce moment pour remercier les collaborateurs de la carsat et les administrateurs pour leur engagement et leur agilité pendant cette période compliquée. Les années à venir vont amener notre Conseil à préciser nos missions en matière de retraite, d'accompagnement des assurés fragilisés et de prévention des risques professionnels."*

Le CA a pour rôle d'orienter l'activité de la Carsat.

Les administrateurs votent les budgets et se prononcent sur les rapports présentés par la Direction. Ils participent à l'application des dispositions législatives et réglementaires par l'organisme.

Le CA de la Carsat Alsace-Moselle est composé paritairement de :

- Huit représentants des assurés sociaux désignés par les organisations syndicales de salariés interprofessionnelles représentatives au plan national ;
- Huit représentants des employeurs désignés par les organisations professionnelles nationales d'employeurs représentatives ;
- Un représentant désigné par la fédération nationale de la mutualité française ;
- Quatre personnes qualifiées dans les domaines d'activité des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail désignées par l'autorité compétente de l'Etat.

La Carsat d'Alsace-Moselle assure trois grandes missions de service public aux côtés :

- des entreprises : la Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. Au travers de ses missions, elle agit sur la réduction du nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, et améliore les conditions de travail dans les entreprises.

La Carsat a également pour rôle de calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles

- des salariés et des assurés : pour accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins, la Carsat mène des actions de détection et développe des offres de services visant à favoriser et accompagner les personnes en arrêt et/ou en invalidité dans la reprise du travail.

La Carsat propose un accompagnement social aux assurés et à leurs ayants-droits touchés par la maladie, l'accident, le handicap. Elle met en œuvre des parcours de prévention santé. Elle assure un accompagnement social lors du retour à domicile après hospitalisation.

La Carsat développe également, avec ses partenaires de l'inter régimes, des actions collectives du "Bien vieillir" pour permettre aux seniors de maintenir leur qualité de vie, leur autonomie et le lien social à domicile.

- des retraités : la Carsat se base sur les données des entreprises de la région pour produire le compte individuel permettant le calcul de la retraite.

Dans le cadre de l'information du futur retraité, la Carsat envoie aux assurés de façon régulière les Relevés de Situation Individuelle.

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Elle effectue tout au long de la vie des retraités les modifications nécessaires à la gestion du dossier : changements d'adresse, de banque, d'état civil...

Présente également sur internet sur le site www.lassuranceretraite.fr, la Carsat met à disposition des services en ligne pour visualiser le relevé de carrière, estimer le montant de sa retraite, régulariser sa carrière. Ces services permettent également de faciliter les démarches des retraités en mettant à disposition des attestations de paiement qui pourront servir auprès de différentes administrations et partenaires institutionnels : impôts, organismes sociaux, bailleurs, autres.

Les Carsat sont des organismes du régime général de la Sécurité sociale.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Carsat d'Alsace-Moselle :

M. Alain MONPEURT, Président : presidence@carsat-am.fr

M. Michel HENSIENNE :

contact-media@carsat-am.fr

Tél. 06 23 19 20 16

Tél. 03 88 65 22 75

Site internet : <http://www.carsat-am.fr>

La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

Carsat Alsace-Moselle

36, rue du Doubs

67011 Strasbourg Cedex 1

www.carsat-alsacemoselle.fr

- plus de 6 milliards de prestations versées à 739.626 retraités
- 802.337 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 20.228 personnes aidées par le service social et 29.663 soutenues par l'action sociale

chiffres 2020

La Carsat est un organisme de la Sécurité sociale